Pénalités STEU et Assainissement

Item	Désignation	Montant
A1	Non-respect du mémoire technique contractuel ou du Cahier des Clauses Techniques Particulières	300 €/manquement
A2	Non-respect des prestations demandées relatifs aux exigences cyber	500€/ à chaque manquement
A3	Non présence à une réunion périodique programmée ou à une convocation, ou retard de plus d'une heure	150 € par évènement
A4	Saisie Gestion de la Maintenance non conforme d'une maintenance préventif ou correctif (car non réalisée, hors délais, ...)	50 € par évènement
A5	Défaut de propreté des installations et des locaux	50 € par évènement
A6	Retard ou non tenue supérieur dans la remise de document périodique (rapport, compte rendu d'incident,bilan annuel ...)	100 € par semaine de retard / 100 € par constat de non présentation du CR ou rapport mensuel
A7	Retard dans la présentation des devis (supérieur à 1 semaine le cas échéant)	100 € par semaine
A8	Perte ou destruction des éléments remis par le CLIENT au TITULAIRE (moyen d'accès, équipement, document, clef, badge, ...)	50 € par évènement
A9	Non remise des documents et des actions demandées en clôture du contrat ou non respect de la phase reversibilité.	réfaction d'un trimestre sur la part forfaitaire annuelle
A10	Non remise des documents relatifs à l'assurance	100 € par jour de retard
A11	Non remise des documents relatifs aux exigences cyber	500€/ pour chaque livrable
A12	En cas d'inobservation des directives prescrites, s'agissant de l'application de la législation du travail au personnel de l'entreprise titulaire	150 € par evenement
A13	Non réalisation des visites suivant la périodicité définie au CCTP	50 / visites manquées
A14	Dépassement des délais de réparation prévus au CCTP	50€/jrs
A15	Non respect des délais d'intervention dans le cadre d'un dépannage sur une installation	250 € par évènement

Pénalités relatif aux éxigence cyber - *Concerne seulement la STEU*

Application dès constat et avertissement par ordre de service

Item	Désignation	Montant
B1	Non remise des documents relatif à la procédure de mise à jour du système	500€/ pour chaque livrable
B2	Absence de prise en compte et de mise à jour des correctifs de failles de sécurité sans régression	500€/ à chaque manquement
B3	Absence de prise en compte de la mise à jour de la cartographie	500€/ à chaque manquement
B4	Abcense de prise en compte des règles de gestion sur le respect de l'authentification du mot de passe (Complexité, durée de vie, stockage, blocage de session...)	500€/ à chaque manquement
B5	Abcense de prise en compte de l'utilisation d'un compte fonctionel sans la mise en place d'un moyen de traçabilité	500€/ à chaque manquement
B6	Absence d'application des consignes de sécurité prescrites par le donneur d'ordre	500€/ à chaque manquement
B7	Non respect des supports amovibles susceptibles de se connecter sur le système non identifiés ni dédiés au système	500€/ à chaque manquement